



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 11 mai 2015

Présidence: Mme Brigitte Leprovost

Objet : REMPLACEMENT DE CONDUITE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DÉFENSE  
INCENDIE SUR LE TRONÇON « PRA PEREY – LES NEYRULES »

---

### CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 03/2015 de la Municipalité du 30 mars 2015,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

par 49 voix (à l'unanimité)



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 288'200.-, hors taxes ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix *du mode de financement, et, en cas d'emprunt*, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 39'000.- et le solde de CHF 249'200.- sur une durée de *30 ans*, à raison de CHF 8'500.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2016.

Ainsi délibéré en séance du 11 mai 2015

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 11 mai 2015  
Présidence: Mme Brigitte Leprovost  
Objet : FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 04/2015 de la Municipalité du 30 mars 2015,
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

par 36 voix, 11 contre et 3 abstentions



- **De fixer** le nombre de Conseillers communaux à 60 (soixante) pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du 11 mai 2015

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 11 mai 2015  
Présidence: Mme Brigitte Leprovost  
Objet : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LEGISLATURE  
2016-2021

---

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 05/2015 de la Municipalité du 30 mars 2015,
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### DECIDE

par 43 voix, 4 contre et 3 abstentions



- **De maintenir** le nombre des membres de la Municipalité à 7 (sept) pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du 11 mai 2015

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo



# COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

## EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

---

Séance : 11 mai 2015  
Présidence: Mme Brigitte Leprovost  
Objet : CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES ET D'UN COLLECTEUR D'EAUX  
USÉES AU CHEMIN DU VIGNY OUEST, TRONÇON « FORTUNADES – UNION VINICOLE »

---

### CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 07/2015 de la Municipalité du 30 mars 2015,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

par 50 voix (à l'unanimité)



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de construction de deux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires au chemin du Vigny ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 205'700.- hors taxes ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix *du mode de financement, et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt*, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'assainissement sur une durée de *30 ans*, à raison de CHF 6'900.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2016.

Ainsi délibéré en séance du 11 mai 2015

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo